

MANIFESTE

Pro Natura

Vaud

Manifeste de Pro Natura Vaud
pour une action plus déterminée
des autorités cantonales et
communales du canton de Vaud
en faveur de la biodiversité.

Ce document constitue une feuille de route pour les actions à mener en priorité ces 5 prochaines années, correspondant à la période législative (2022-2027)

La nature vaudoise ne va pas bien. Elle paie depuis des décennies un lourd tribut aux activités humaines, et a vu les zones qui lui étaient favorables diminuer comme peau de chagrin, remplacées par des routes, des centres commerciaux, des champs cultivés de manière intensive ou des zones villas.

Cela ne peut plus durer! Il est temps d'inverser la tendance, et de voir concrètement appliqué l'article 52 de notre Constitution cantonale, qui donne à l'Etat et aux communes une mission claire en matière de protection de l'environnement, de la faune, de la flore et des milieux naturels.

Pro Natura Vaud lance donc ce manifeste qui indique les grandes priorités pour la nature vaudoise ces prochaines années et donne une feuille de route dans l'intérêt de l'environnement et de notre société!

Mars 2023



Chat sauvage ©Benoît Renevey

Restaurer et maintenir une infrastructure écologique de qualité

Afin de préserver à long terme sa biodiversité, le canton de Vaud doit disposer d'une infrastructure écologique fonctionnelle. Celle-ci comprend des aires centrales et des aires de mise en réseau en quantité et qualité suffisantes.

Mesure n°1: Disposer de suffisamment de surfaces protégées

Les aires centrales sont des éléments essentiels à l'infrastructure écologique. Celles-ci comprennent les biotopes d'importance nationale, les zones de protection cantonales, régionales et locales, y compris les réserves forestières. Actuellement, elles représentent environ 7% du territoire cantonal, ce qui est largement insuffisant.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Protègent 30% du territoire cantonal en ciblant les éléments essentiels à l'infrastructure écologique d'ici à 2027.
- Finalisent d'ici 2025 la protection et la revitalisation des biotopes d'importance nationale, cantonale et communale.
- Mettent en réserve au moins 10% du territoire forestier cantonal ayant une valeur écologique digne d'intérêt.
- Ancrent l'infrastructure écologique dans l'aménagement du territoire.

Mesure n°2: Renforcer la mise en réseau

Les aires de mise en réseau relient les aires protégées. Celles-ci doivent permettre le déplacement des espèces animales et végétales dans le but d'augmenter les capacités d'adaptation des espèces.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Assainissent, dans la mesure du possible, tous les corridors à faune d'importance suprarégionale et régionale.
- Protègent et conservent les éléments du réseau écologique cantonal encore intacts.
- Renforcent leur politique de renaturation des cours d'eau et des rives des lacs, avec des objectifs chiffrés à tenir chaque année.

Mesure n°3: Mieux protéger le patrimoine arboré en milieu bâti

Au-delà de leur rôle essentiel en matière d'ombrage et de régulation des températures, les arbres en milieu bâti sont une source importante de biodiversité et servent de nourriture ou d'habitat à de nombreuses espèces. Protéger et accroître le patrimoine arboré est donc une nécessité, tout particulièrement en ces temps de changement climatique.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Imposent l'obligation de préciser dans les permis d'abattage et/ou les permis de construire le nombre, les espèces d'arbres abattus et les mesures de compensations.
- Prévoient des compensations équivalentes sur les plans qualitatif et quantitatif.
- Adoptent des objectifs d'arborisation contraignants pour atteindre une surface de canopée de 30% en milieu bâti d'ici à 2027.

Protéger et soutenir la faune vaudoise

La faune est sur le devant de la scène médiatique et politique dans notre canton. Grands prédateurs, animaux considérés comme « nuisibles » par d'aucuns, retour de certaines espèces ou encore déclin d'autres: il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne s'emparent de ces sujets. Il faut aujourd'hui créer les conditions-cadres pour le retour d'espèces disparues et l'épanouissement de celles qui résistent, et arrêter de voir des espèces animales comme des nuisances.

Mesure n°1: Reconsidérer notre relation avec le loup

Dernièrement, de plus en plus de tirs de loups ont été autorisés. Le loup est pourtant protégé par plusieurs textes législatifs et joue un rôle bénéfique pour l'écosystème. Nous devons plus que jamais apprendre à cohabiter avec ce grand prédateur.

L'Etat de Vaud:

- Ne fait aucun tir de régulation du loup, sauf en cas de risque avéré d'attaque sur l'être humain ou lorsqu'une meute cause d'importants dégâts à répétition malgré des mesures de protection adéquates.
- Incite les éleveurs à mieux protéger leurs troupeaux en augmentant les contributions destinées à la sécurité des troupeaux.
- Encourage la recherche autour du comportement du loup et la cohabitation avec l'être humain.

Mesure n° 2: Limiter les effets néfastes de la chasse et mieux protéger les espèces menacées

En plus du réchauffement climatique, de la fragmentation des habitats et d'autres perturbations anthropiques, certaines espèces menacées paient, en plus, un lourd tribut à la chasse et ne sont aujourd'hui pas suffisamment protégées. Le temps semble donc venu de limiter les effets de cette activité en aucun cas nécessaire au bon fonctionnement de notre société.

L'Etat de Vaud:

- Supprime la chasse des espèces qui sont sur la liste rouge (notamment la bécasse et le tétras-lyre).
- Suspend la chasse dans les réserves de faune et les réserves naturelles.



© Groupe Loup Suisse G.L.S.

Résoudre la crise énergétique sans péjorer la biodiversité

Le réchauffement climatique et l'épuisement à terme des énergies fossiles poussent notre société vers un virage énergétique nécessaire. Les énergies renouvelables doivent être fortement développées, mais cela ne saurait se faire au détriment de l'environnement. Gagner la bataille de l'énergie en perdant celle de la biodiversité reviendrait à une victoire à la Pyrrhus. **C'est pourquoi Pro Natura Vaud demande de :**

Mesure n°1: Privilégier les économies d'énergie

Pour faire face à la crise énergétique actuelle, l'accent doit être mis sur des mesures d'économie et d'efficacité énergétique contraignantes à tous les niveaux. Ce type de mesures permet par ailleurs de lutter contre la pollution lumineuse, source de stress pour de nombreuses espèces animales.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Limitent l'utilisation des enseignes lumineuses extérieures et de l'éclairage nocturne visible de l'extérieur des bâtiments non résidentiels, ce même en cas de résolution de l'actuelle crise énergétique.
- Collaborent pour une extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 heures du matin.
- Mènent des campagnes ambitieuses en matière de sensibilisation aux économies d'énergie.

Mesure n°2: Prioriser l'énergie solaire

Le potentiel solaire pouvant être exploité sur les bâtiments suisses est supérieur à la totalité de la consommation actuelle d'électricité dans notre pays. Dès lors, cette source d'énergie dont les impacts sur la biodiversité sont limités devrait être fortement développée ces prochaines années, et privilégiée à d'autres sources d'énergie plus problématiques.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Imposent aux nouvelles constructions l'obligation de couvrir le maximum possible de leurs besoins en électricité (contre 20% actuellement).
- S'assurent que l'ensemble des surfaces adaptées à la production d'énergie solaire soit couvert de panneaux photovoltaïques d'ici 2035.

Mesure n°3: Limiter les conflits d'intérêts

Les nouvelles infrastructures de production d'énergie doivent être planifiées pour ne pas porter d'atteinte excessive à la nature en détruisant des habitats irremplaçables pour la faune et pour la flore.

L'Etat de Vaud et les communes, dans le cadre de leurs compétences:

- Ne construisent aucune installation de production énergétique dans les zones protégées.
- Coordonnent les procédures de manière à réduire au strict minimum les atteintes portées à la nature. Lorsque les préjudices à l'environnement sont inévitables, mettent en place des compensations qualitativement et quantitativement supérieures aux dommages provoqués.
- Continuent à interdire strictement l'extraction d'hydrocarbures sur sol vaudois.

Eduquer, former et partager les connaissances

Pour bien protéger la nature, il faut bien la connaître. Il est ainsi fondamental que l'Etat se donne les moyens de monitorer l'état de l'environnement dans le canton de Vaud, et de suivre les évolutions et les effets de ses politiques publiques. Il est également essentiel que la population, jeunes comme moins jeunes, connaisse l'environnement dans lequel elle évolue, et apprenne à en prendre soin au mieux. **C'est pourquoi Pro Natura Vaud demande de :**

Mesure n°1: Assurer un meilleur suivi de la biodiversité

Il convient de suivre l'état de la biodiversité afin de vérifier l'efficacité des mesures prises.

L'Etat de Vaud:

- Met en place un système de monitoring.
- Rend visible sur son portail cantonal les avancées du canton.

Mesure n°2: Renforcer le thème de la biodiversité dans l'enseignement

Le système éducatif joue un rôle essentiel afin de faire prendre conscience aux élèves de l'importance de la biodiversité, ainsi que de la nécessité d'adopter des comportements visant à la préserver.

L'Etat de Vaud:

- Incite à la mise en place d'aménagements favorisant la biodiversité sur les sites d'enseignement.
- Développe des cours de formation continue pour les enseignants.
- Soutient concrètement les centres d'éducation et d'information.



Mésange bleue ©Benoit Rénevey